



LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES SERVICES DE L'ETAT SUR INTERNET (PICO-OCCITANIE)

Autorité compétente :

- Le préfet de région préside la démarche, les services de l'Etat de la région et des départements sont partenaires et fournissent des données, la DREAL assure l'animation et l'administration de la plate-forme Picto-Occitanie qui remplace Mippygeo depuis la création de la grande région.

Accéder au portail : <https://www.picto-occitanie.fr/accueil>



Le portail Picto-Occitanie assure la diffusion des données des services de l'État (DREAL, DRAAF, ARS, DDT-M). C'est à la fois un outil de connaissance du territoire et d'aide à la décision.

Les données sont fournies par les services producteurs qui en assurent la qualité, la fiabilité et la mise à jour régulière.

Le portail permet d'accéder à :

- **Des données interministérielles de référence** : elles sont produites par les services de l'État selon leurs périmètres de compétence avec une homogénéité sur l'ensemble de la région. Elles respectent les standards nationaux lorsqu'ils existent et sont mises à jour régulièrement. Elles sont toujours assorties d'une fiche de métadonnées (compatible INSPIRE);
- **Des espaces thématiques** : afin de rendre les données plus facilement accessibles et compréhensibles, des espaces thématiques (énergies, paysage, consommation d'espace,...) permettent de replacer les données dans leur contexte et de proposer des ressources supplémentaires comme des outils dédiés (visualiseurs dynamiques) de la documentation ou des liens externes : <https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques>
- **Des outils** : la donnée géographique est complexe et requiert l'utilisation de logiciels professionnels pour être exploitée. Afin de la rendre utilisable par tous, des outils de visualisation ou d'exploitation de ces données sont proposés : <https://www.picto-occitanie.fr/accueil/applications>.
- **Un catalogue** recense l'ensemble des données accessibles depuis la plateforme : <https://catalogue.picto-occitanie.fr/geonetwork/srv/fr/catalog.search#/home>

Ressources complémentaires :

PICTO-STAT



Ce portail permet de visualiser sous forme de cartes, de rapports ou de tableaux de données un ensemble d'indicateurs statistiques relevant des différents services de l'État de la région rassemblés par domaines et thèmes.

Il permet :

- d'éditer un rapport sur une zone personnalisée (commune, EPCI, PETR, SCOT, département, PNR, ORT, bassin de vie,...)
- en sélectionnant des données à jour sur de nombreuses thématiques (socio-économie, logement, énergie, risques, mobilité, agriculture, commerce, tourisme, équipement, changement climatique etc.)
- d'exporter les résultats sous forme de cartes et/ou tableur

Accéder à PICTO-STAT : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=home> (ou depuis Picto-Occitanie)

Guides et fiches pratiques : <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guide-et-fiches-pratiques-a25300.html>

Tutoriel de prise en main : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=help>

GEOPORTAIL IGN



Ce portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'IGN, a pour vocation de faciliter l'accès à l'information géographique de référence aux particuliers comme aux organismes publics et aux professionnels.

Il permet :

- d'afficher un fond de carte : carte IGN, photographie aérienne, parcelles cadastrales, relief,...
- d'afficher des données thématiques : agriculture, patrimoine, santé et social, tourisme, transport,...
- de créer une carte personnalisée : ajouter des informations, enregistrer et partager
- de calculer des distances, superficies, itinéraire, profil altimétrique, isochrones

Accéder au Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Bon à savoir :

Selon la directive INSPIRE, les autorités publiques doivent répondre à deux impératifs :

1. La mise à disposition du public des données géographiques relatives à 34 thèmes identifiés (en annexe à la directive).
2. Le partage des données entre autorités publiques.

Qui contacter ?

- Direction Départementale des Territoires